



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

(Article L. 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales)  
(Délibération n° DEL2020\_062 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020)

DEC2024-31

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN 5 000 EQUIPEMENTS  
-GENERATION 2024-AXE 1 "EQUIPEMENTS DE PROXIMITE" - VOLET  
REGIONAL AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA  
CREATION D'UN SITE MULTISPORTS JEAN JAURES**

Monsieur le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 1.25 de la délibération n°DEL2020\_062 du 3 juillet 2020 par lequel le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire la compétence de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions fixées par le conseil municipal et dans la limite de l'intérêt communal ;

**Vu** le Programme 5 000 équipements sportifs – Génération 2024 de l'Agence Nationale du Sport et notamment son volet régional ;

**Considérant** le projet de création d'un site multisports à proximité de l'école Jean-Jaurès ;

**Considérant** que ce projet répond à une demande forte de la population et des acteurs du territoire et qu'il permettra à la jeunesse d'avoir une pratique sportive en libre accès ;

**Considérant** le conventionnement avec l'Association Sportive Pierrefittoise (ASP) afin d'allouer des créneaux encadrés de pratique de basketball ;

**Considérant** les termes des conventions passées avec l'école Jean-Jaurès et l'ASP ;

**DECIDE**

Publication le jeudi 20 juin 2024  
Télétransmission en Préfecture le jeudi 20 juin 2024

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du plan 5 000 équipements - Génération 2024 – Axe 1 : Equipements de proximité – Volet régional de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un site multisports Jean Jaurès est approuvé.

**Article 2 :**

Le plan de financement du projet est le suivant :

Projet	Montant total	Subvention sollicitée	Montant à charge de la Ville
Création d'un site multisport Jean Jaurès	73 500€ HT	58 800€	14 700€

**Article 3 :**

La recette occasionnée sera inscrite au budget communal de l'exercice 2024.

**Article 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis.

**Article 5 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire. Les membres du conseil municipal seront informés au prochain conseil municipal.

**Article 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine, le mardi 18 juin 2024

Par délégation du conseil municipal

Le Maire  
Conseiller départemental



Michel FOURCADE



Publication le jeudi 20 juin 2024  
Télétransmission en Préfecture le jeudi 20 juin 2024